



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

Programme de bourses sur le jeu responsable-Maîtrise, doctorat, postdoctorat | Action concertée

< Retourner aux résultats
Imprimer | Partager

En résumé

Année de concours :	2017-2018
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	5 octobre 2016, 16h
Date limite (demande) :	15 février 2017, 16h
Montant :	Variable selon les volets
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annonce des résultats :	Semaine du 15 mai 2017

Remplir une demande >

Avez-vous des questions?



Marc Bélanger
Responsable de programmes
Courriel : actions-concertees.sc
418 643-7582, poste 3192

Appel de propositions (programme thématique)

proposé par : *Mise sur toi* et le *Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)*.

1. **OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE**
3. **BESOINS DE RECHERCHE**
4. **CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA BOURSE**
5. **VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS**
6. **LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
7. **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
8. **DATES IMPORTANTES**
9. **RENSEIGNEMENTS**
10. **ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDIAIRES ET DES PARTENAIRES**
11. **ANNEXE 2 – Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique**

1. OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à diffuser et à répondre à cet appel de propositions qui vise à soutenir la relève afin de développer et structurer la recherche sur la thématique du « jeu individuellement et socialement responsable ». Ainsi, les financements offerts devront permettre de stimuler le développement de la recherche sur les jeux de hasard et d'argent dans une perspective populationnelle et multidimensionnelle (individu, produit et contexte) afin de soutenir le développement de meilleures pratiques de prévention primaires et de politiques socialement responsables face aux jeux de hasard et d'argent.

Boîte à outils

ACCÈS RAPIDE

Formulaires électroniques et dossier du chercheur financé

CV commun canadien

Projets de recherche en cours

Rapports de recherche

Règles du programme Action concertée

FORMULAIRE POUR INFORMATION «LETTE D'INTENTION»

Bourses de maîtrise, doctorales ou postdoctorales

CV

Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien

Préparer un CV pour les FRQ

FORMULAIRE POUR INFORMATION «DEMANDE DE BOURSE»

Maîtrise ou doctorat



2. CONTEXTE

Dans le cadre de cette Action concertée, le jeu responsable est envisagé comme étant l'ensemble des décisions et des gestes posés par une personne, un exploitant de jeu de hasard et d'argent ou encore la société (notamment par l'entremise de ses décisions, ses lois ou ses règlements) afin de favoriser l'adoption de comportements et de pratiques responsables face au jeu et de minimiser les risques de conséquences négatives pour la personne, son milieu et la société.

À ce jour, les recherches sur les jeux de hasard et d'argent ont notamment permis de mieux comprendre l'épidémiologie du jeu, les caractéristiques des joueurs, les facteurs de risque et les conséquences qui sont liées à cette problématique. Cette Action concertée vise à favoriser la poursuite de ces recherches et à creuser davantage les thématiques du jeu responsable et de la prévention primaire visant à empêcher l'apparition des problèmes ou le développement de pratiques à risque dans leurs dimensions individuelles, socio-environnementales et sociopolitiques.



3. BESOINS DE RECHERCHE

Ce programme vise à soutenir et à consolider l'émergence et l'établissement d'une relève de qualité en recherche sur la thématique du jeu individuellement et socialement responsable. Ultiment, ce programme devrait permettre, par le développement d'une masse critique en recherche, par la production de données solides et le développement de connaissances nouvelles, d'outiller, d'éclairer et d'appuyer la prise de décision et la prévention primaire dans le domaine. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

1. Appuyer le développement et la formation d'une relève en recherche sur cette thématique;
2. Produire des connaissances permettant de soutenir les efforts de prévention des comportements et des pratiques à risque ainsi que le développement de pratiques individuellement et socialement responsables face au jeu, dans une perspective populationnelle et multidimensionnelle;
3. Encourager le partage des savoirs liés à la question du jeu individuellement et socialement responsable par le biais d'activités de transfert des connaissances et de diffusion scientifique.

Au total, quatre concours, tenus sur une base annuelle et sous réserve de la disponibilité des fonds, sont prévus dans le cadre de ce programme. De plus, un maximum de trois bourses de carrière pourra y être octroyé. Soulignons qu'un premier concours de ce programme a été lancé en septembre 2015 et a permis le financement d'une bourse de doctorat, d'une bourse postdoctorale ainsi que d'une bourse de carrière. La [liste des récipiendaires](#) et le [résumé](#) de leurs projets et programmation sont disponibles sur le site Web du FRQSC.



4. CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA BOURSE

La description et les règles du programme Actions concertées ainsi que les Règles générales communes sont disponibles dans la boîte à outils de cette page.

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses de maîtrise, de doctorat, de postdoctorat. Elle s'adresse donc aux étudiants à la maîtrise et au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux.
- **Pour ce concours, le seuil pour obtenir un financement est établi à 75%. Pour être financées, les demandes devront donc atteindre une note globale de 75% et plus.**
- Les bourses de maîtrise et de doctorat doivent entrer en vigueur entre le 1^{er} juin 2017 et le 15 janvier 2018 suivant l'offre de bourse [\[1\]](#). Les bourses postdoctorales devront débuter au plus tôt le 1^{er} juin 2017 et au plus tard le 1^{er} juin 2018.
- Les titulaires de maîtrise et de doctorat seront invités à acheminer leur mémoire ou thèse au Fonds. Les titulaires d'une bourse postdoctorale devront, 3 mois après la fin de leur financement, produire un rapport final selon le format habituel attendu dans le programme Actions concertées.
- Un rapport d'activité présentant l'état d'avancement des travaux de l'ensemble des titulaires de bourse est attendu annuellement, et ce, pendant toute la durée de la bourse. Ce rapport sera présenté dans le cadre d'une rencontre de suivi annuelle organisée par le Fonds.

Lettre de recommandation (maîtrise ou doctorat)



Postdoctorat



Lettre de recommandation (Postdoctorat)



Lettre du superviseur de stage (Postdoctorat)



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Conduite responsable en recherche



Politique sur la conduite responsable en recherche



Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées



Règles générales communes



Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc
Québec : 418 646-3669
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

- Dans le cadre de ce concours, une personne ne peut déposer qu'une seule demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les **Règles générales communes** [PDF](#) et le **programme Actions concertées** [📄](#) quant à la recevabilité des demandes, au respect de la propriété intellectuelle [\[2\]](#) aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité de même qu'à la définition des statuts. De ce fait, les règles régissant l'admissibilité des étudiants aux volets de bourses de **maîtrise** [📄](#), de **doctorat** [📄](#) et de **postdoctorat** [📄](#) sont les mêmes que celles des programmes réguliers de bourses du FRQSC. Les candidats sont donc invités à les consulter.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du **programme Actions concertées** [📄](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du **programme Actions concertées** [📄](#), les titulaires de bourse **doivent** participer aux rencontres de suivi annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les titulaires de bourse, les personnes et organisations désignées par le partenaire de l'Action concertée et le Fonds ainsi qu'un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Les frais de déplacement inhérents à ces activités sont prévus dans la bourse.
- Les titulaires de bourse doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds, les titulaires d'une bourse octroyée à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par Mise sur toi, avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme Actions concertées. Un rappel sera fait par le Fonds aux titulaires afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertée* doivent souscrire à la **Politique sur la conduite responsable en recherche** [📄 PDF](#) des Fonds de recherche du Québec.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertée* doivent souscrire à la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec.

[\[1\]](#) À l'instar des règles du programme régulier de bourse de maîtrise et de doctorat, l'entrée en vigueur de la bourse réfère à la session au cours de laquelle le premier versement de la bourse octroyée peut être réclamé. Pour les boursiers dont le programme d'études n'a pas encore débuté au moment où la bourse est offerte : Doit débiter à l'été, l'automne ou l'hiver. Ainsi, la bourse entre obligatoirement en vigueur entre le 1er juin 2016 et le 15 janvier 2017. Sauf exception, la bourse n'est pas transférable d'une année à l'autre. Pour les boursiers dont le programme d'études est déjà commencé au moment où la bourse est offerte : la bourse entre en vigueur à la session correspondant à la première inscription au programme. Puisque la bourse est offerte après le 1er mai, les versements peuvent aussi être accordés rétroactivement, pour la session d'été 2016, si le candidat répond aux conditions pour recevoir les versements de sa bourse. Toutefois, la bourse offerte n'est pas rétroactive et les sessions effectuées avant l'été 2016 ne peuvent pas être financées.

[\[2\]](#) Voir également l'**Annexe 1** du présent document.




5. VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Volets	Durée maximale	Montant de la bourse (maximum)	Subvention additionnelle
Bourse de maîtrise	2 ans (6 sessions)	20 000 \$ / année	Non disponible
Bourse doctorale	4 ans (12 sessions)	25 000 \$ / année	Non disponible
Bourse postdoctorale	2 ans	35 000 \$/ année	Max 5 000 \$/année pour frais de réseautage *


*Ce supplément, pouvant atteindre 5 000 \$ / année, est offert aux postdoctorants financés pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche. Il est accordé sur présentation de

pièces justificatives au FRQSC, à la condition que ces frais ne soient pas remboursés par d'autres organismes.


BOURSE DE MAÎTRISE

L'objectif du volet « bourse de maîtrise » offert dans le cadre de ce concours est d'apporter une contribution à la formation d'une relève en recherche et de susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses de maîtrise du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du **programme régulier de bourses de maîtrise du FRQSC**  que les candidats sont invités à consulter.

BOURSE DOCTORALE



L'objectif du volet « bourse doctorale » offert dans le cadre de ce concours est d'apporter une contribution à la formation d'une relève en recherche et de susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses doctorales du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du **programme régulier de bourses doctorales du FRQSC**  que les candidats sont invités à consulter.

BOURSE POSTDOCTORALE

L'objectif du volet « bourse postdoctorale » offert dans le cadre de ce concours est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en lien avec la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses postdoctorales du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du **programme régulier de bourses postdoctorales du FRQSC**  que les candidats sont invités à consulter.



6. LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé)**» . Pour le volet *bourse postdoctorale*, le curriculum vitæ (**CV commun canadien**) et le fichier des **contributions détaillées**  sont exigés dès l'étape de la lettre d'intention. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet, également disponibles dans la boîte à outils de cette page Web.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du programme *Actions concertées*. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Bourse de maîtrise en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">■ Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions■ Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions■ Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	85 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">■ Potentiel de retombées du projet pour l'avancement des connaissances, la pratique ou la prise de décision	15 points


Bourse doctorale en recherche / Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions	60 points

aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions ▪ Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applicabilité des résultats attendus ▪ Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée ▪ Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	10 points

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les candidats devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.



7. DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures retenues à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé)** », de la section «Mon dossier» sur le site Web du Fonds Société et culture. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 % (**dans le cadre du présent concours, le seuil de financement a été établi à 75%**). Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse de maîtrise en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du dossier académique et reconnaissance (bourses, distinctions et prix reçus; lettres de recommandation des répondants; résultats universitaires) (40 points) ▪ Expériences pertinentes (en ou hors milieu académique) (20 points) 	60 points
Projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Originalité de la problématique envisagée en lien avec l'état des connaissances (15 points) ▪ Pertinence de l'approche théorique et méthodologique envisagée (15 points) 	30 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ▪ Démonstration du potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention, incluant la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu, le cas échéant (5 points) 	10 points

Bourse de doctorat en recherche		

Critères	Indicateurs	Pondération
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du dossier académique et reconnaissance (bourses, distinctions et prix reçus; lettres de recommandation des répondants; résultats universitaires) (30 points) ▪ Expériences pertinentes (en ou hors milieu académique) (15 points) 	45 points
Projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Originalité de la problématique et contribution à l'avancement des connaissances (20 points) ▪ Pertinence de l'approche théorique et méthodologique et calendrier de réalisation (20 points) 	40 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ▪ Démonstration du potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention (5 points) ▪ Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'Action concertée (5 points) 	15 points

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du dossier académique et reconnaissance (bourses, distinctions et prix reçus; formation; lettres de recommandation des répondants; résultats universitaires) (10 points) ▪ Qualité des réalisations scientifiques (communications, diffusion, publications, vulgarisation, etc.) (10 points) ▪ Arrimage au projet de la formation et des expériences (personnelles et professionnelles) (10 points) 	30 points
Projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Originalité, valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et contribution à l'avancement des connaissances (15 points) ▪ Clarté de la problématique, précision de l'approche théorique et des objectifs poursuivis (15 points) ▪ Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique et réalisme du calendrier de réalisation (15 points) 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Milieu d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du milieu choisi et pertinence par rapport au projet (5 points) ▪ Qualité du plan d'intégration au milieu d'accueil (5 points) 	10 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ▪ Démonstration du potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention (5 points) ▪ Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'Action concertée (5 points) 	15 points



8. DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, (**disponible à partir du 30 juin 2016**), doit être transmis au plus tard le **mercredi 5 octobre à 2016 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. Pour le volet bourse postdoctorale, les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien. Les personnes candidates aux volets de bourse de maîtrise et de doctorat devront acheminer ces pièces par courriel à l'adresse suivante : **actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca**. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 28 octobre 2016.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **mercredi 15 février 2017 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant.

Pour le volet « bourse postdoctorale », les pièces additionnelles (notamment les lettres d'appui des partenaires et d'engagement du milieu d'accueil) doivent être numérisées et insérées à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien.


Pour les volets « bourse de maîtrise », « bourse de doctorat », les pièces additionnelles doivent être numérisées et insérées dans les deux blocs de fichiers joints prévus à cet effet dans le formulaire électronique de demande et doivent être transmises dans les délais prescrits.

Les lettres d'acceptation du ou des responsables de la supervision (bourse postdoctorale) et des personnes qui ont été sollicitées pour émettre une lettre de recommandation (répondants) doivent être remplies et transmises électroniquement au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. L'absence d'une des lettres exigées à la date et à l'heure de clôture du concours rend le dossier non admissible par le Fonds.

Il est de la responsabilité des personnes candidates de fournir leur numéro d'identification personnel (NIP) et leur numéro de demande à leurs répondants, superviseur (et co-superviseur) et de veiller à ce que les lettres soient transmises dans les délais prescrits.

Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes**  **PDF** des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. Il est de la responsabilité de la personne qui présente une demande de connaître les programmes et leurs exigences. De plus amples renseignements peuvent être obtenus de son établissement ou de la personne désignée au Fonds concerné ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 15 mai 2017.

Le début du projet est prévu pour le **1^{er} juin 2017**.



9. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger

Responsable de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : **actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca** ou **marc.belanger@frq.gouv.qc.ca**

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Odile Renaud

Technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194

Courriel : **Odile.Renaud@frq.gouv.qc.ca**



10. ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDIAIRES ET DES PARTENAIRES

Consultez les précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires. [PDF](#)



11. ANNEXE 2 – Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique

Consultez la grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique. [PDF](#)



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et subventions

Consulter les programmes - Remplir une demande
Règles générales communes
Appuyer un candidat
Évaluer une demande
Résultats des concours 2016-2017
Règles des concours antérieurs

La recherche

La recherche en vedette
La recherche financée par le FRQSC

Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?
Devenir partenaire du FRQSC
Nos partenaires
Appels de propositions en cours
Projets de recherche
Rapports de recherche
Activités de transfert des connaissances

Le FRQSC

Mission et domaines de recherche
Plan stratégique 2014-2017
Faits et chiffres
Diffusion de l'information
Conseil d'administration et comités
Direction scientifique
Répertoire du personnel
Conseillers scientifiques

Éthique

Contexte
Éthique de la recherche
Conduite responsable en recherche
Propriété intellectuelle
Recherche en éthique
Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique
Capsules d'information
Liens et publications d'intérêt
Capsules

[Données et statistiques](#)

[Publications](#)

[Emplois](#)

[Logo](#)

Espace presse

[Nouvelles et communiqués](#)

[Documents promotionnels](#)

[Les SSH en innovation](#)


[Calendrier d'événements](#)

[Multimédia](#)

Mon dossier

Consultez aussi

[Fonds Nature et technologies](#) 

[Fonds Santé](#) 

[Scientifique en chef du Québec](#) 

[Webmestre](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Déclaration de services](#)

[Accessibilité](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Accès à l'information](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : décembre 2016

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2014